Département des Côtes-d'Armor

MAIRIE DE
UZEL-PRÈS-L'OUST
22460

Téléphone : 02 21 08 02 20
accueil@mairie-uzel.fr

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 022-212203848-20260409-2026_04_02-DE

2026 – 0

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la commune d'UZEL-près-l'OUST

Séance du 09 avril 2026

Le neuf avril deux mille vingt-six, à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Nicolas Toudic, maire.

Présents : M. Nicolas Toudic, Mme Myriam Guigo, M. Sylvain Le Goff, Mme Nadine Balavoine, M. Patrick Hamon, M. Grégoire Foussard, Mme Jessica Le Denmat, M. Thierry Le Potier, Mme Céline Le Marouille Thomine, M. Vincent Guigo, Mme Cécile Valentin, M. Guénaël Choupaux, M. François Le Tinnier, Mme Christelle Dubois.

Absente excusée : Mme Caroline PAYTRA représentée par M. Nicolas Toudic.

Secrétaire : Mme Myriam Guigo.

Finances : Vote des subventions aux associations

M. Le Maire propose de reconduire les montants de 2025 en inscrivant un montant de 500€ pour création d'association, de 300€ pour les associations créées l'an passé, de reporter à titre exceptionnel la subvention 2025 sur l'exercice 2026 de la Butte Rouge compte tenu du report de l'assemblée générale de l'association.
M. Le Maire rappelle que chaque année il est accordé une subvention exceptionnelle à des associations extérieures et propose d'accorder un montant de 200€ à l'association Fibromyalgie et 200€ à France Alzheimer Côtes d'Armor.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de l'attribution des subventions suivantes pour l'année 2026 :
Amicale Laïque : 1050€ - Amicale Jeanne d'Arc : 1050€ - Amicale sapeurs-pompiers : 200€ - Section des jeunes sapeurs-pompiers d'Uzel : 300€ - Anciens Algérie : 230€ - Club 3ème âge : 310€ - Comité des Fêtes : 1 500€ - ASUM Foot : 2165€ - APPMA Uzelaise : 105€ - Société de chasse : 105€ - Dragons Uzelais : 350€ - Atelier « Temps Danse » : 300€ - ASU Basket : 1000€ - CCU : 500€ et 200€ à titre exceptionnel pour l'organisation de la manifestation « La Fulgence Bienvenüe » - Comice agricole : 660€ - Association du site de la Butte Rouge : 240€ - Rondeau de l'Oust : 300€ - L'Outil en main du Pays d'Uzel : 300€ - Les Volants Uzelais : 300€ - Le Foyer des jeunes : 400€ - Société de tir de Centre Bretagne : 300€ - Métro-pool (billard) : 300€ - Société Hippique Rurale de Loudéac (SHR) : 100€ - Course cycliste « La Ronde des Vallées » : 100€ (sous réserve de l'organisation de l'épreuve) – Les Lucioles d'Uzel : 300€ - Eclats de Voix : 300€ - La Bobine : 300€ – Les Chemins de l'Oust : 500€ (création de l'association) - Association Fibromyalgie : 200€ - France Alzheimer Côtes d'Armor : 200€.

Les subventions seront attribuées aux associations lorsqu'elles auront fourni leur bilan financier de l'année 2025.

Pour extrait conforme
Acte rendu exécutoire
Après transmission en
Préfecture le 14/04/2026

MAIRIE d'UZEL-près-l'OUST R.F. 22460

UZEL, le 14/04/2026

Le Maire

Nicolas TOUDIC

MAIRIE d'UZEL-près-l'OUST R.F. 22460